



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

Stratégie 2024-2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant- Rouge relative à la migration

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Avril 2024

FR

CD/24/XX
Original : anglais
Pour information

Document établi par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge, en collaboration avec les autres membres du Groupe de haut niveau sur la migration (23 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) et en consultation avec le Groupe de travail mondial sur la migration (43 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Stratégie 2024-2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration

RÉSUMÉ

Un nombre croissant de personnes quittent leur foyer et leur pays en quête de sécurité ou de meilleures perspectives. Qu'elles voyagent par voie terrestre ou maritime, qu'elles soient bloquées à une frontière ou qu'elles vivent dans un pays de transit ou de destination, dans un camp, en détention ou, dans certains cas, à leur retour dans leur pays d'origine, les personnes migrantes, y compris les personnes réfugiées, peuvent être exposés à des risques particuliers et accrus de préjudices. Leurs besoins humanitaires sont de plus en plus pressants, à mesure que les États adoptent des politiques de sécurité plus restrictives.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) s'emploie de longue date à répondre aux besoins humanitaires des personnes migrantes dans le cadre de sa mission fondamentale, qui est d'alléger les souffrances humaines, de protéger la vie et la santé et de garantir le respect de la dignité humaine. La Stratégie relative à la migration annexée à la résolution est née de la nécessité d'adopter une perspective et un ensemble de priorités communs pour renforcer l'efficacité de l'action humanitaire fondée sur des principes que le Mouvement mène avec et pour les personnes migrantes, en tirant parti du pouvoir de ses mandats complémentaires et de ses compétences collectives. Conscient de cette nécessité, au Conseil des Délégués de 2022, le Mouvement a adopté la résolution 9, intitulée « Vers une stratégie du Mouvement relative à la migration », qui charge le Groupe de haut niveau sur la migration d'élaborer la première Stratégie du Mouvement relative à la migration, pour adoption en 2024, avec le soutien du Groupe de travail mondial sur la migration, des réseaux régionaux chargés des questions de migration et du Laboratoire mondial sur la migration.

La Stratégie relative à la migration définit trois objectifs prioritaires du Mouvement : 1) l'accès sûr, digne et effectif des personnes migrantes aux services essentiels, y compris au moyen de l'assistance humanitaire, à toutes les étapes de leur parcours ; 2) le soutien à l'amélioration de la résilience et de l'inclusion des personnes migrantes, pour leur permettre de renforcer leur préparation et leur adaptation aux chocs et aux crises, et de contribuer à des communautés et des sociétés inclusives ; et 3) la protection des droits, de la sécurité et de la dignité des personnes migrantes, en accordant une attention spéciale aux vulnérabilités particulières. Pour ces trois objectifs, la Stratégie appelle à un dialogue constant avec les États et autres parties prenantes, ainsi qu'à action directe des composantes du Mouvement.

La Stratégie relative à la migration est le fruit d'un processus consultatif et participatif approfondi. Elle vise à renforcer la coopération, la coordination et l'harmonisation des pratiques entre les composantes du Mouvement. À cette fin, la résolution proposée engage toutes les composantes du Mouvement à promouvoir la connaissance et la compréhension de la Stratégie, à intégrer son contenu dans leurs propres stratégies, plans et programmes selon le cas, sur la base de leurs mandats, rôles, responsabilités et domaines de compétence respectifs, et à mobiliser les ressources nécessaires à l'appui de sa mise en œuvre.

1) INTRODUCTION

Conformément à sa mission fondamentale, qui est d'alléger les souffrances humaines, de protéger la vie et la santé et de garantir le respect de la dignité humaine, le Mouvement s'emploie de longue date à répondre aux besoins humanitaires qui se font jour dans le contexte de la migration, notamment en ce qui concerne la sécurité, le bien-être, la dignité et l'autonomisation des personnes migrantes. Celles-ci sont nombreuses, quelles que soient les raisons qui les poussent à quitter leur foyer et leur pays (en quête de sécurité, de possibilités ou de meilleures perspectives), à rencontrer de grandes difficultés et à faire face à des risques, à des préjudices et à la discrimination tout au long de leur parcours, que ce soit sur les routes terrestres et maritimes, dans les pays de transit et de destination, et dans certains cas à leur retour dans leur pays d'origine. Ce sont ces personnes migrantes en situation de vulnérabilité, ainsi que leur famille et leurs communautés, qui sont au cœur de l'action du Mouvement relative à la migration.

La contribution du Mouvement dans le domaine de la migration repose sur la présence qu'il assure dans les pays partout dans le monde, en particulier grâce à son réseau sans pareil de Sociétés nationales, dont les sections locales et les volontaires sont intégrés dans les communautés, et à la connaissance directe qu'il a des besoins humanitaires liés à la migration. Le Mouvement peut ainsi apporter son savoir-faire et contribuer à la continuité des activités humanitaires et de protection le long des routes migratoires, dans les pays d'origine/de retour, de transit et de destination. Qui plus est, outre le large éventail des activités d'assistance que mènent les Sociétés nationales – de la santé et des secours au logement et à l'information – le Mouvement dispose d'un savoir-faire et de capacités importants en matière de protection des liens familiaux et peut donc apporter un soutien précieux aux personnes migrantes et à leur famille, les personnes qui se déplacent risquant, de plus en plus, d'être séparées, de perdre le contact avec leurs proches, et d'être portées disparues. Cette réalité est couverte par la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement, qu'il est proposé de prolonger jusqu'en 2030.

L'approche purement humanitaire, conforme aux Principes fondamentaux, conduit le Mouvement à agir en priorité en faveur des personnes migrantes dont les besoins sont les plus grands, quelles que soient les raisons pour lesquelles elles ont quitté leur pays, où qu'elles se trouvent et quel que soit leur statut. Le respect des Principes fondamentaux permet au Mouvement de slalomer entre les écueils d'un environnement opérationnel de plus en plus politisé et de centrer son attention sur les activités qui sont déterminées par les besoins et les vulnérabilités spécifiques des personnes migrantes, et guidées par les obligations juridiques pertinentes et les droits de ces personnes, dont elles visent à garantir le respect. Grâce à cette approche fondée sur des principes, le Mouvement est un point de contact digne de confiance, bien placé pour engager le dialogue avec les États et les parties prenantes concernées sur la protection des personnes migrantes et la nécessité de préserver l'espace de l'action humanitaire dans le domaine de la migration.

Conformément à son approche fondée sur des principes, le Mouvement a une interprétation large du terme « personnes migrantes », qui englobe toutes les personnes qui fuient ou quittent leur foyer ou leur lieu de résidence habituel pour chercher la sécurité ou de meilleures perspectives, généralement à l'étranger, et qui peuvent être en détresse et avoir besoin de protection ou d'aide humanitaire, quel que soit leur statut. Ces personnes comprennent des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants apatrides, des travailleurs migrants et des personnes considérées comme étant en situation irrégulière par les autorités. Cette interprétation a été adoptée dans la Politique de la Fédération internationale relative à la migration de 2009 et réaffirmée dans des documents d'orientation et des documents stratégiques clés du Mouvement, tels que la Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration 2018-2022, la Stratégie 2018-2022 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement et la Stratégie 2030 de la Fédération internationale.

Le Mouvement apporte un soutien aux personnes migrantes en temps de paix, dans les situations de conflit armé et autres situations de violence et dans les situations d'urgence de grande ampleur, quand les communautés peuvent être déplacées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières. Le Mouvement s'emploie également à contribuer à créer les conditions permettant aux personnes migrantes de s'intégrer et d'apporter une contribution positive aux communautés et à la société dans les pays d'origine, de transit de destination. Les mandats, les rôles, les responsabilités et les savoir-faire complémentaires des composantes du Mouvement, en particulier le rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics des Sociétés nationales dans le domaine humanitaire, permettent au Mouvement de renforcer une action collective résolue et d'aider les États à s'acquitter de leurs obligations et engagements juridiques pertinents. En outre, le Mouvement peut contribuer à la réalisation des objectifs humanitaires des cadres mondiaux applicables à la migration, tels que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Pacte mondial sur les réfugiés et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2) CONTEXTE

L'engagement et la valeur ajoutée du Mouvement dans le domaine de la migration ont été affirmés à maintes reprises au travers de résolutions et de dialogues de haut niveau lors des réunions statutaires précédentes. Au Conseil des Délégués de 2022, reconnaissant qu'il lui était nécessaire de garantir en son sein un engagement commun et une direction claire pour pouvoir répondre aux défis humanitaires les plus urgents dans le domaine de la migration, le Mouvement a adopté la résolution 9, intitulée « Vers une stratégie du Mouvement relative à la migration », par laquelle il a chargé le Groupe de haut niveau sur la migration d'élaborer la première stratégie du Mouvement relative à la migration et de la présenter pour adoption en 2024. Le texte qui est soumis au présent Conseil des Délégués est le résultat d'un processus transparent, inclusif et participatif qui a bénéficié de l'expérience et du savoir-faire collectifs du Mouvement.

Entre février et septembre 2023, un vaste processus de consultation, comprenant deux séries de consultations mondiales, régionales et thématiques, a été mené sous la direction générale du Groupe de haut niveau sur la migration afin de débattre de la teneur et de la structure de la future stratégie du Mouvement relative à la migration et de recueillir des contributions à ce sujet. Facilité par le Laboratoire mondial sur la migration et soutenu par le Groupe de travail mondial sur la migration et les réseaux régionaux chargés des questions de migration, le processus d'élaboration a également bénéficié du savoir-faire technique d'un groupe de travail sur la stratégie du Mouvement et des conseils d'un comité consultatif formé de personnes ayant une expérience directe de la migration dans les situations de vulnérabilité, à savoir de membres du personnel et de volontaires des Sociétés nationales menant des activités relatives à la migration.

En outre, la Stratégie et ses priorités sont étayées par les travaux de recherche sur l'avenir de la migration et de l'action humanitaire, conduites par le Laboratoire mondial sur la migration. Ces travaux se sont appuyés sur une approche prospective stratégique et sur la consultation d'experts d'universités, d'organisations internationales (dont des organisations humanitaires), de gouvernements, de la société civile et des médias.

3) ANALYSE

Les sous-sections ci-après présentent les raisonnements qui sous-tendent les choix effectués dans l'élaboration de la Stratégie, les objectifs de la Stratégie et les approches sur lesquelles celle-ci repose.

A) Conception

La Stratégie a été conçue comme une déclaration d'intention collective de haut niveau, qui décrit les engagements communs et la valeur ajoutée du Mouvement dans le domaine de la migration.

Elle fixe des orientations et établit des priorités en ce qui concerne l'engagement du Mouvement avec et pour les migrants pour la période 2024-2030.

La Stratégie établit une Vision – l'« avenir idéal » auquel le Mouvement aspire et vers lequel il est déterminé à œuvrer en coopération avec les États et d'autres acteurs ; des objectifs stratégiques et des engagements, exposant ce sur quoi le Mouvement concentrera ses efforts et ce qu'il fera pour réaliser cette Vision ; et des catalyseurs représentatifs des approches transversales, des capacités et des ressources qui sont indispensables pour mettre en œuvre la Stratégie et dans lesquelles le Mouvement s'engage à investir.

À des fins de clarté et de concision, et pour garantir que la Stratégie elle-même reste pertinente dans le monde jusqu'en 2030, le texte ne contient pas de données, d'analyses touchant à des contextes géographiques spécifiques ou d'orientations visant à aider les composantes du Mouvement dans la mise en œuvre. La partie 7 de la Stratégie (Mise en œuvre de la Stratégie relative à la migration) engage le Groupe de haut niveau sur la migration et le Groupe de travail mondial sur la migration à élaborer trois documents supplémentaires pour donner effet à la Stratégie – un plan d'action global, un manuel technique pour la mise en œuvre et un plan de suivi (voir section 5 ci-dessous).

La Stratégie est volontairement large – elle n'attribue pas les rôles et les tâches de chacune des composantes du Mouvement. La raison en est que la Stratégie doit être appliquée dans des contextes divers et par les différentes composantes, agissant dans le cadre de mandats et de rôles distincts et complémentaires qui sont définis, notamment, dans les Statuts du Mouvement, des résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et l'Accord de coordination du Mouvement pour l'impact collectif (Accord de Séville 2.0). Le plan d'action global fournira des détails sur les contributions des différentes composantes du Mouvement à la mise en œuvre de la Stratégie, selon leurs mandats et rôles complémentaires, leurs ressources, leurs capacités, leurs savoir-faire, et leurs contextes et réalités respectifs.

Si la Stratégie est centrée sur les risques et les vulnérabilités qui sont présents dans le contexte de la migration, elle témoigne d'une prise de conscience des liens qui peuvent exister entre les déplacements internes et les mouvements transfrontières ainsi que de la nécessité d'une action proactive et coordonnée le cas échéant. La présente Stratégie, la Politique de la Fédération internationale relative à la migration de 2009 et la Politique du Mouvement relative au déplacement interne (adoptée par la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2009) fournissent au Mouvement la clarté conceptuelle et stratégique nécessaire pour relever les défis propres aux déplacements internes et à la migration (y compris les mouvements transfrontières) et aux liens possibles entre les deux.

B) Objectifs

La Stratégie relative à la migration axe les efforts futurs du Mouvement sur trois objectifs qui sont d'égale importance, sont complémentaires et se renforcent mutuellement, et sur les engagements connexes. Pour ces trois objectifs, la Stratégie appelle à un dialogue constant avec les États et autres parties prenantes ainsi qu'à une action directe des composantes du Mouvement.

Services essentiels

Cet objectif est centré sur la capacité du Mouvement à fournir une assistance humanitaire aux personnes migrantes pour répondre à leurs besoins urgents, qui va des services de secours de base, tels que les distributions de vivres et d'eau et les services d'assainissement, à l'accès à l'information sur les services essentiels et l'assistance humanitaire et l'orientation vers ces services, notamment par le biais des points de services humanitaires. En outre, il couvre le dialogue du Mouvement avec les gouvernements et autres parties prenantes sur l'accès sûr de toutes les personnes migrantes à l'assistance humanitaire et aux services essentiels le long des routes migratoires, sans discrimination et quel que soit le statut.

Résilience et inclusion

En plus d'assurer les services essentiels, le Mouvement doit prendre en compte les besoins à long terme des personnes migrantes et les incidences pour les communautés dans le cadre des efforts entrepris pour renforcer la résilience et promouvoir l'inclusion. En conséquence, cet objectif décrit ce qui sera fait pour favoriser le pouvoir d'action des personnes migrantes et leur aptitude à apporter une contribution positive aux communautés et à la société dans les pays d'origine, de transit et de destination. Il fait référence aux activités visant à fournir aux personnes migrantes des moyens de subsistance, une formation professionnelle et d'autres possibilités de renforcer leurs compétences et leurs capacités, ainsi que les efforts déployés par le Mouvement pour lutter contre les perceptions négatives et erronées de la migration et promouvoir l'acceptation par une action à base communautaire. Cet objectif inclut également les activités menées pour réduire les risques liés aux changements climatiques, aux catastrophes et à la dégradation de l'environnement et pour promouvoir des stratégies de préparation et d'adaptation.

Protection

La vulnérabilité propre aux personnes migrantes les expose à des risques accrus en matière de protection à toutes les étapes de leur parcours. Pour réduire ces risques et atténuer les préjudices qui en résultent, cet objectif vise à renforcer la fourniture de services de protection aux personnes migrantes en apportant une attention particulière aux besoins spécifiques de celles qui ont survécu à la violence sexuelle et fondée sur le genre, à la torture et à la traite, de celles qui sont détenues, des enfants non accompagnés ou séparés, et des familles des personnes migrantes disparues. L'objectif vise en outre à intensifier les efforts que fait le Mouvement pour prévenir les violations des droits des personnes migrantes et y faire face, y compris quand celles-ci sont prises dans des conflits armés et autres situations de violence ou risquent d'être portées disparues, notamment en dialoguant avec les États sur les obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

C) Approches

Comme le montre le choix des catalyseurs, la Stratégie relative à la migration adopte les approches transversales ci-après, qui sont essentielles à la réalisation de ses objectifs :

- La participation effective des personnes migrantes est un élément capital de la mobilisation des communautés et de la redevabilité envers les personnes touchées. Cette perspective est guidée par la nécessité d'autonomiser les personnes migrantes et les communautés, en tant qu'acteurs de leur propre vie, pour leur donner les moyens de définir leurs besoins, de prendre des décisions éclairées, de protéger leurs moyens de subsistance et d'améliorer leur sécurité. Par conséquent, le Mouvement mettra en place des processus participatifs axés sur les points de vue des personnes ayant une expérience directe et vécue de la migration et s'attachera à offrir à ces personnes des possibilités de participer à l'action du Mouvement, en tant que responsables, membres du personnel ou volontaires, selon leurs aspirations et leurs capacités.
- Les Sociétés nationales sont les principaux fournisseurs de services aux personnes migrantes et des partenaires de confiance des autorités publiques dans le domaine humanitaire. Il est donc important d'investir dans le renforcement des capacités des Sociétés nationales, car elles ont une forte présence locale et sont les intervenantes de première ligne du Mouvement.
- La diplomatie et la sensibilisation humanitaires sont des composantes essentielles de l'action du Mouvement en faveur des personnes migrantes. Le Mouvement ne cherche pas à se substituer aux États, et il estime donc primordial de dialoguer avec eux et de les encourager à remplir les engagements qu'ils ont pris de protéger les personnes migrantes

et de leur prêter assistance, ainsi que qu'à honorer les obligations juridiques internationales.

- La coordination et la coopération peuvent améliorer l'efficacité de l'action du Mouvement sur le terrain, en particulier dans le contexte de la migration, où le Mouvement est idéalement placé le long des routes migratoires du monde. En outre, une coopération transfrontalière renforcée peut assurer la continuité de l'aide dans les pays d'origine, de transit et de destination.
- Il est essentiel de maintenir les contacts personnels et les relations humaines pour gagner la confiance des migrants et des communautés locales. Parallèlement, la technologie numérique offre d'immenses possibilités de maintenir le contact et d'accéder à l'information, en particulier pour les personnes migrantes en situation de déplacement. Toutefois, le Mouvement doit être conscient des risques en matière de protection des données inhérents aux technologies numériques. Le Mouvement doit donc, tout en encourageant l'inclusion numérique, utiliser des plateformes sécurisées et constamment évaluer sa gestion des données pour garantir la conformité avec les normes et réglementations applicables.

4) INCIDENCES SUR LE PLAN DES RESSOURCES

Des ressources adéquates seront nécessaires pour mettre en pratique la Stratégie relative à la migration et déployer les ressources humaines, technologiques et matérielles requises pour soutenir les activités actuelles et prévues du Mouvement en matière de migration. Dans le cadre de leur rôle de supervision de la mise en œuvre de la Stratégie, le Groupe de haut niveau sur la migration et le Groupe de travail mondial sur la migration inviteront les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à prendre des engagements et collaboreront avec eux pour tirer parti des outils et mécanismes de financement existants et en rechercher de nouveaux en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires à une mise en œuvre réussie de la Stratégie. En outre, les composantes du Mouvement procéderont à des échanges de compétences, d'informations et/ou de ressources afin de renforcer l'action fondée sur des principes et de garantir la réalisation des objectifs de la Stratégie.

5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Toutes les composantes du Mouvement contribuent à l'action humanitaire en matière de migration, en fonction de leur mandat, de leur rôle, de leurs responsabilités et de leur domaine de compétence. Les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR sont individuellement responsables de l'intégration de la Stratégie relative à la migration dans leurs cadres, programmes et plans, de sorte que celle-ci se traduise en des actions concrètes. Aucune des composantes du Mouvement n'étant individuellement en mesure de mettre en œuvre dans chaque pays chacune des mesures énoncées dans la Stratégie, chacune s'attachera à définir les domaines dans lesquels son action peut être la plus pertinente et la plus efficace, en fonction de son mandat, de son rôle et de ses capacités. La mise en œuvre de la Stratégie bénéficiera des efforts entrepris et enseignements tirés des différents domaines d'activité du Mouvement qui sont pertinents pour la fourniture de protection et d'assistance aux personnes migrantes, tous ces domaines pouvant se renforcer mutuellement. En particulier, les synergies avec la Stratégie de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement doivent être prises en compte dans la mise en œuvre de la Stratégie.

Comme indiqué dans la partie 7 de la Stratégie, le Groupe de haut niveau sur la migration et le Groupe de travail mondial sur la migration superviseront la mise en œuvre de la Stratégie relative à la migration et veilleront à ce que celle-ci soit rendue opérationnelle, notamment en mobilisant les organes techniques compétents et les composantes du Mouvement et en les invitant à prendre

des engagements. En particulier, le Groupe de haut niveau sur la migration et le Groupe mondial sur la migration donneront la priorité à l'élaboration de trois documents :

- un plan d'action global – dans lequel les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR prendront des engagements à l'égard de domaines spécifiques de la Stratégie auxquels ils peuvent contribuer ;
- un manuel technique pour la mise en œuvre, qui donnera des orientations et des explications sur les concepts et définitions clés utilisés dans la Stratégie et présentera des exemples pratiques et des études de cas pour aider les Sociétés nationales à mieux comprendre la Stratégie et à la transposer en action dans leurs contextes respectifs ;
- un plan de suivi pour mesurer les progrès accomplis et rendre compte des résultats et des enseignements tirés de mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national, régional et mondial.

Enfin, le Groupe de haut niveau sur la migration, avec le soutien du Groupe de travail mondial sur la migration, sera chargé de faire la synthèse des rapports intérimaires sur la mise en œuvre de la Stratégie relative à la migration afin de tenir le Conseil des Délégués dûment informé de la question.

6) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'adoption par le Conseil des Délégués de la première Stratégie du Mouvement relative à la migration, qui est au cœur de la résolution proposée, est une étape cruciale vers la réalisation d'une perspective cohérente et d'un engagement coordonné au sein du Mouvement en faveur de l'assistance et de la protection des personnes migrantes. Alors que les besoins humanitaires des personnes migrantes continuent de croître, le Mouvement, du fait de son engagement de longue date, de sa présence le long des routes migratoires, de sa connaissance des situations locales, de ses compétences et de son approche humanitaire fondée sur des principes, apporte une contribution particulièrement pertinente à la réponse aux défis que pose la migration.

L'élaboration des documents d'application doit être achevée pour que la Stratégie soit traduite en actions concrètes. Le Groupe de haut niveau sur la migration et le Groupe de travail mondial sur la migration joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Stratégie.